

**DEPARTEMENT DE LA SARTHE**  
**Communauté de communes Le Gesnois Bilurien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**SÉANCE DU 11 MAI 2023**

**Nombre de Conseillers** : - En exercice : 45 - Présents : 37 - Procurations : 5

**Rappel des dates** : Convocation : 04/05/2023 - Affichage : 04/05/2023

Le onze mai deux mille vingt trois, à dix-huit heures trente , le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Le Gesnois Bilurien s'est réuni en séance ordinaire à la salle polyvalente de Torcé en Vallée sous la Présidence de Monsieur André PIGNÉ.

Étaient présents formant la majorité des membres en exercice :

Commune	Délégué	Présent	Mandataire - date de procuration	Absent excusé
ARDENAY-SUR-MERIZE	PIGNE André	X		
BOULOIRE	DELOUBES Anne-Marie	X		
	ASSE-ROTTIER Jocelyne	X		
	BOUCHE Jean-Marie	X		
CONNERRÉ	MONGELLA Arnaud	X		
	FROGER André	X		
	CHARPENTIER Dominique	X		
	GUILMAIN Nathalie	X		
COUDRECIEUX	FOULON Tony	X		
LE BREIL -SUR-MERIZE	ESNAULT Raymond	X		
	PLANCHON Anne-France		Pouvoir à Raymond ESNAULT - 08/05/2023	
LOMBRON	BOUZEAU Brigitte	X		
	GODEFROY Vincent	X		
MAISONCELLES	DROUET Dominique			X
MONTFORT-LE-GESNOIS	TRIFAUT Anthony	X		
	MACÉ Mélanie			X
	FOUQUET Stéphane	X		
	PLAIS Mickaël	X		
NUILLÉ-LE-JALAI	OZAN Claudine	X		
SAINT-CELERIN	FLOQUET Franck	X		
	DE GALARD Gilles	X		
SAINT-CORNEILLE	PRÉ Michel	X		
	LEVASSEUR Christelle	X		
SAINT-MARS-DE-LOCQUENAY	BARRAIS Vincent	X		
SAINT-MARS-LA BRIÈRE	CHRISTIANY Damien		Pouvoir à Claudine OZAN - 10/05/2023	
	CHATEAU Françoise	X		
	CHESNEAU Jean-Claude	X		
SAINT-MICHEL-DE-CHAVAIGNES	FROGER Michel	X		
	BUNEL Pierrette		Pouvoir à Michel FROGER - 07/05/2023	
SAVIGNÉ-L-EVEQUE	LEMEUNIER Isabelle	X		
	LATIMIER Martial	X		
	MIGNOT Claude		Pouvoir à Isabelle LEMEUNIER - 10/05/2023	
	COURTABESSIS Alain		Pouvoir à Martial LATIMIER - 08/05/2023	
	PENNETIER Stéphane	X		
SILLÉ-LE-PHILIPPE	DUGAST Claudia	X		
	TERTRE Charly	X		
SOULITRÉ	LEDRU Stéphane	X		
SURFONDS	DUTERTRE Alain	X		
THORIGNÉ-SUR-DUÉ	CHAILLOUX Nathalie	X		
	LECOMTE Jean-Claude	X		
TORCÉ-EN-VALLÉE	ROYER Jean-Michel	X		
	MATHÉ Céline			X
TRESSON	BUIN Chantal	X		
VOLNAY	PINTO Christophe	X		
	LAUDE Jean-Yves	X		

Madame Brigitte BOUZEAU est élue secrétaire de séance.

**Objet : Droit de Prémption Urbain - Délégation partielle à l'EPFL Mayenne Sarthe - Commune de Savigné L'Evêque**

**Délibération n°2023-083**

Par délibération n°2022-131 en date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a institué un Droit de Prémption Urbain -DPU- dans les zones classées U ou AU de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

Il en a délégué l'exercice à ses communes membres à l'exception des zones d'activités -Uz & AUz - et hors projets de compétence communautaire.

Le conseil municipal de Savigné-L'Évêque, par délibération en date du 14 décembre 2022 a approuvé le principe de recours à l'Établissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe afin de constituer une réserve foncière en centre bourg, et que lui soit délégué pour cela, la gestion du DPU sur le secteur concerné.

Les parcelles concernées sont : AL57 (394 m<sup>2</sup>), AL56 (1 049 m<sup>2</sup>), AL55 (2 807 m<sup>2</sup>), AL69 (10 609 m<sup>2</sup>), AL70 (17 779 m<sup>2</sup>), AI155 (4 886 m<sup>2</sup>), AI154 (620 m<sup>2</sup>), AI153 (511 m<sup>2</sup>), AI99 (302 m<sup>2</sup>).

Le conseil municipal de Savigné-L'Évêque, par délibération en date du 12 avril 2023, a approuvé la renonciation partielle à la délégation, par la communauté de communes, du DPU sur les parcelles précitées.

**Le conseil communautaire,**

Considérant la proposition argumentée présentée par la commune de Savigné L'Évêque,  
Après en avoir délibéré,

**Décide :**

- d'accéder à la demande du conseil municipal,
- d'acter la renonciation partielle à la délégation du DPU de la commune de Savigné l'Evêque
- de déléguer ce DPU pour les parcelles concernées à l'EPFL Mayenne Sarthe.

**Adopté à l'unanimité, 1 abstention.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil communautaire,

Fait à Montfort-le-Gesnois, le 30 mai 2023,

Le Président,  
André Pigné



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44 041 NANTES dans un délai de deux mois à compter de la présente date de publication.

La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Affichage :

du : .....

au : .....